

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DONNEZAC**

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le

ID : 033-213301518-20260511-2026_06_05-DE



Nbre de Conseillers en exercice 15
présents 14
votants 14

OBJET : RECRUTEMENT D'AGENTS
NON TITULAIRE DE
REPLACEMENT

DELIBERATION n° 2026-06-05

L'an deux mil vingt-six, le onze mai 2026, le Conseil Municipal de la commune de DONNEZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François JOYÉ.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 6 mai 2026

PRESENTS : CHASSIN Franck ; Dominique DIDIER ; DUPUY Elodie ; FEBVIN Marie-Pascale ; HERAUD Claudine ; JOYÉ Jean-François ; LAMBERT Régine ; LIMOUZIN Sandrine ; METTE VIALATTE Séverine ; SICAUD Geoffrey ; SOPENA Patrice ; ZOCCO Jonathan ; BOTTERO Aurélie ; GENAIN Jean-Pierre

ABSENTS-EXCUSES : COURJAUD Thierry

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Claudine HERAUD

Le conseil municipal,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3/1^{er} alinéa ;

Considérant que les besoins des services peuvent justifier le remplacement rapide d'agents fonctionnaires et (ou) contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ⇒ Autorise monsieur le maire, pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3/1^{er} alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaire ainsi que des agents contractuels momentanément indisponibles ;
- ⇒ Charge monsieur le maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et le profil ;
- ⇒ De prévoir a cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 18/05/2026

Affiché le : **18 MAI 2026**
Transmis au représentant de l'état : **18 MAI 2026**

Le Maire
J-F JOYÉ



Secrétaire de séance
Claudine HERAUD

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le

ID : 033-213301518-20260511-2026_06_05-DE

